Les bulles et les points d'exclamation n'apparaîtront pas à l'impression du contrat d'apprentissage.

Contrat d'apprentissage

* À compléter par l'autorité cantonale

Numéro du contrat *

Numéro de l'entreprise *

Renvoi au «Guide de l'apprentissage» 2.1

Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit :

1. Entreprise formatrice

Entreprise | No tél.

Rue | E-mail

NPA, lieu

2. Personne en formation

Nom inscrit dans le passeport ou sur la CI

Nom | Prénom | Date de naissance — 2.1

Rue | Langue maternelle : ☐ f ☐ d ☐ i ☐ rom.

NPA, lieu | ☐ autre

Sexe : ☐ m ☐ f

No tél. | Lieu d'origine | No AVS

Portable | Canton | Autorisation de séjour : ☐ C ☐ B ☐ F — 2.14

E-mail | Pays | ☐ Autre permis: * — * indiquer obligatoirement, vérifier l'obligation d'autorisation en vertu du droit des étrangers

3. Représentant légal (père et/ou mère ou Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte APEA) — 3.1.2

Nom | Prénom | Sexe : ☐ m ☐ f

Rue | No tél.

NPA, lieu | E-mail

Nom | Prénom | Sexe : ☐ m ☐ f

Rue | No tél.

NPA, lieu | E-mail

Prescriptions : voir ordonnance de formation

4. Dénomination de la profession, durée de la formation, temps d'essai

Ne s'applique pas à toutes les professions CFC/AFP — 1.3 2.2 2.3

Profession

Branche / orientation / domaine spécifique

Durée de la formation (jour/mois/année) : du au

Saisir la durée précise de la formation, p. ex. 01.08.20xx – 31.07.20xx

Durée de la période d'essai (de 1 à 3 mois) : mois

5. Indications concernant l'entreprise formatrice

Formatrice responsable / formateur responsable dans la profession — 3.1

Nom | Prénom

Profession | E-mail

Lieu de la formation (si différent de l'adresse de l'entreprise formatrice)

La formation se déroule dans un réseau d'entreprises formatrices : ☐ oui ☐ non

6. Formation scolaire et cours interentreprises (CIE)

École professionnelle à fréquenter (sous réserve de modification par l'autorité cantonale) | École professionnelle | Langue d'enseignement : ☐ f ☐ d ☐ i — 1.5 3.3

L'entreprise formatrice autorise la personne en formation à suivre **l'enseignement menant à la maturité professionnelle** pour autant que les conditions d'admission soient remplies. ☐ oui ☐ non

Un formulaire d'inscription supplémentaire doit être rempli

Exemples de frais liés aux cours interentreprises : frais de cours, matériel, matériel didactique, repas à l'extérieur, frais de déplacement, etc.

Les frais relatifs à la formation scolaire sont pris en charge comme indiqué ci-après :	Déplacement	Repas	Logement	Matériel scolaire	Appareils électroniques
Entreprise formatrice	☐	☐	☐	☐	☐
Personne en formation / représentant légal	☐	☐	☐	☐	☐

La fréquentation des **cours interentreprises (CIE)** n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour les personnes en formation (art. 21 al. 3, OFPr).

Dispositions particulières

Nom | Prénom

Entreprise formatrice

7. Indemnisation

Salaire brut

Tenir compte des éventuels CCT/CTT ou des recommandations de l'association professionnelle

2.5

1re année formation Fr. ☐ mois ☐ heure | 3e année formation Fr. ☐ mois ☐ heure

2e année formation Fr. ☐ mois ☐ heure | 4e année formation Fr. ☐ mois ☐ heure

Indemnités diverses

(déductions du salaire brut, cotisations aux assurances sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)

13e salaire ☐ oui ☐ non

8. Horaire de travail

Y compris la formation scolaire, le temps de travail se monte à

2.4

Heures par semaine : | Jours de travail par semaine :

Un jour ou un demi-jour d'école équivaut à un jour ou un demi-jour de travail.

Durée maximum de la journée de travail, temps de pause, travail de nuit et du dimanche, éventuel travail supplémentaire : les dispositions légales doivent être respectées, en particulier la loi sur le travail (LTr) et les ordonnances s'y rapportant, y compris l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5).

Dispositions particulières

9. Vacances

5 semaines de vacances jusqu'à l'âge de 20 ans révolus

2.6

Droit aux vacances par année 1re | 2e | 3e | 4e ☐ en jours ☐ en semaines

10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession

2.8

Les personnes en formation n'encourent aucun **frais pour les équipements de protection individuelle (EPI)** (art. 90 OPA).
La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants :

Les frais d'acquisition sont pris en charge par ☐ entreprise formatrice ☐ personne en formation / représentant légal
Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à ☐ entreprise formatrice ☐ personne en formation / représentant légal

11. Assurances

2.10

Assurance accidents
La personne en formation est obligatoirement assurée contre les accidents (LAA).
Les primes de **l'assurance accidents professionnels** sont prises en charge par l'entreprise formatrice.

Les primes de **l'assurance accidents non professionnels** sont prises en charge à raison de % par l'entreprise formatrice | % par la personne en formation / par le représentant légal

Assurance perte de gain en cas de maladie convenue ☐ oui ☐ non Si oui : les primes sont prises en charge à raison de % par l'entreprise formatrice | % par la personne en formation / par le représentant légal
(L'entreprise doit prendre en charge au moins 50 % des primes.)

12. Annexes au contrat d'apprentissage et autres dispositions particulières

13. Modification ou résiliation du contrat d'apprentissage

2.17

Toute modification du contrat d'apprentissage doit être approuvée par l'autorité cantonale.
En cas de résiliation anticipée du contrat d'apprentissage, les dispositions légales s'appliquent.

14. Signatures

2.1

Le présent contrat est établi en **trois** exemplaires. Lieu | Date

Entreprise formatrice (si la formation se déroule dans un réseau d'entreprises, entreprise principale)

Personne en formation

Représentant légal

15. Approbation

Signer le contrat d'apprentissage et l'envoyer en trois exemplaires à l'office de la formation professionnelle de votre canton. Liste des adresses : formationprof.ch/adresses

L'autorité cantonale approuve le présent contrat d'apprentissage.

2.17

Lieu, date, tampon

Envoyer le contrat d'apprentissage en trois exemplaires à l'office de la formation professionnelle de votre canton.
Liste des adresses : formationprof.ch/adresses